

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0662**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition d'un bien situé 16, rue Pasteur et appartenant aux conjoints Alonzo

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

**Bureau du 23 février 2009****Décision n° B-2009-0662**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition d'un bien situé 16, rue Pasteur et appartenant aux consorts Alonso**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Les consorts Alonso ont sollicité la Communauté urbaine en vue de lui céder leur bien situé 16, rue Pasteur à Vénissieux et constitué d'une parcelle de terrain d'une superficie de 275 mètres carrés sur laquelle est édifiée une maison de deux niveaux, le tout cadastré sous le numéro 569 de la section D.

Ce bien mitoyen de terrains propriétés de la Communauté urbaine est concerné par le projet de développement du centre-ville de Vénissieux, au sud de la médiathèque et de la future cité scolaire Jacques Brel. Cette proposition constitue donc une opportunité pour la Communauté urbaine d'accroître la maîtrise foncière de l'îlot de la Glunière.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Alonso céderaient leur bien au prix de 200 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain occupé par une maison d'habitation situées 16, rue Pasteur à Vénissieux et appartenant aux consorts Alonso.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'opération réserve foncière à créer au titre de l'exercice 2009.

**4° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 200 000 € pour l'acquisition et de 3 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.**